

RÈGLEMENT N° 2009-132

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 2007-102 « PLAN
D'URBANISME » AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE D'AFFECTATION
HABITATION DE FAIBLE À FORTE DENSITÉ AU DISTRICT DE
MONSEIGNEUR-BLANCHE ET DISPARITION D'UNE AIRE
D'AFFECTATION PUBLIQUE ET COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « *Plan d'urbanisme* » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme pour permettre la construction de résidences unifamiliales sur les terrains de l'ancienne église Christ The King dans le district de Monseigneur-Blanche;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Lorraine Dubuc-Johnson pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 9 mars 2009;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « *Plan d'urbanisme* ».
3. Le règlement n° 2007-102 est modifié afin d'agrandir une aire d'affectation Habitation de faible à forte densité (Hb) à même la totalité d'une aire d'affection Publique et communautaire.
4. Ladite aire d'affectation Habitation de faible à forte densité est agrandie par l'ajout du lot connu et désigné comme étant le lot 4 089 341, au cadastre du Québec, le tout tel qu'illustré au plan joint en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.
5. L'extrait du plan d'affectation du sol, feuillet B, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du plan d'urbanisme n° 2007-102 est joint en annexe B du présent règlement pour en faire partie intégrante.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Règlement n° 2009-132 (suite)

- **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 9 février 2009
- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 3 mars 2009
- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 9 mars 2009
- **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 23 mars 2009
- **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ**
le 23 avril 2009
- **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 20 mai 2009
- **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 23 avril 2009

(signé) Ghislain Lévesque, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME
Le

Greffière

Règlement n° 2009-132 (suite)

ANNEXE A

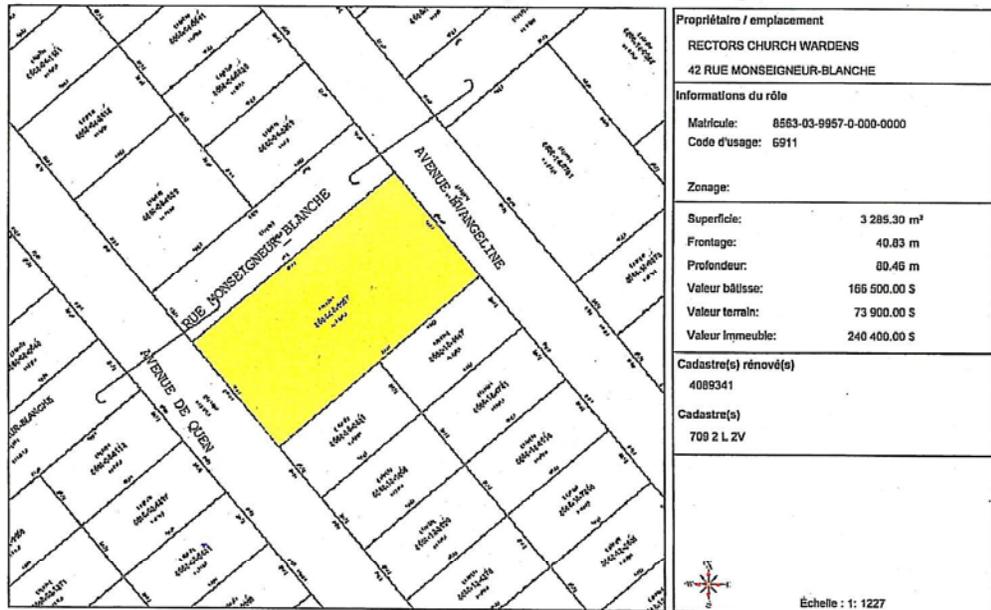
PLAN DE LOCALISATION



Ville de Sept-Îles

05 Février 2009

Fiche de la propriété



* Ce document n'a aucune valeur légale

ANNEXE B

PLAN D'AFFECTATION DU SOL

